

Recrutement sans concours au CMN Un bilan « globalement positif » ?

Si c'est ce qu'affirme le Ministère **ce n'est pas du tout ce que pense la CGT** de cette première session du recrutement sans concours prévue par le plan de résorption de la précarité obtenu fin 2009 par la lutte des vacataires des monuments parisiens.

Rappelons que selon les termes de ce plan, 39 vacataires exerçant des missions d'accueil et de surveillance, ont été CDIés sur des temps complets de manière transitoire dans l'attente de leur titularisation. Il était initialement prévu un recrutement d'AASM sur trois ans, avec dix postes en 2010, dix postes en 2011 puis, un bilan à l'issue des deux premières années qui devait permettre de déterminer le nombre de postes restant à ouvrir en 2012.

Après maintes demandes et relances depuis novembre dernier, jeudi 10 février, s'est enfin tenue au Ministère une réunion de bilan sur le recrutement sans concours organisé en 2010 pour le CMN. A cette première session, 1300 candidats s'étaient inscrits, parmi ceux-ci, 99 ont été sélectionnés (dont 40 du CMN) pour passer les oraux. **Au final ce sont seulement trois anciens vacataires parisiens (sur les 39 ayant signé un CDI) qui ont été titularisés.** Autant dire que nous sommes bien loin du compte ! Une liste complémentaire de 30 personnes (dont 12 du CMN) a également été constituée afin de parer aux désistements de dernière minute. Seulement 2 lauréats s'étant désistés, **d'autres établissements publics en ont profité pour « piocher » dans cette liste complémentaire avec l'aval du Ministère, afin de pourvoir leurs propres postes. C'est ainsi que des vacataires du CMN se sont retrouvés titularisés... au Louvre !**

Si bien sûr, nous nous réjouissons pour les dix lauréats qui ont enfin obtenu leur titularisation, **la situation dans les monuments parisiens ne s'est pas améliorée. Pire, elle s'est considérablement aggravée !** En effet, alors que certains des vacataires CDIés se sont vus affectés dans d'autres établissements, d'autres ont préférés aller vers d'autres horizons (et on les comprend !). Sous l'effet conjugué du départ de titulaires non remplacés et de la diminution drastique des heures de vacations (RGPP oblige), **certaines monuments vont se**

retrouver dans une situation de sous-effectif critique. A titre d'exemple, la Sainte-Chapelle risque de perdre un quart de son équipe, et ce n'est pas mieux à la Conciergerie ! Mais qu'on se rassure, selon une responsable du CMN présente à cette réunion, l'établissement fait tout pour « *conserver ses compétences en interne* » [sic !].

Par ailleurs, nous avons fermement rappelé que le CMN avait une large responsabilité dans cette situation dégradée par sa gestion calamiteuse des emplois. De plus, l'établissement ne semble guère s'émouvoir des pénibles conditions de travail dans les monuments qui sont une des causes de la difficulté à recruter des titulaires.

Pour 2011, un nouveau recrutement sans concours va être organisé au niveau ministériel, avec 47 postes à pourvoir et comme convenu, **10 postes seront fléchés sur les monuments d'Île-de-France gérés par le CMN. Les candidats ont jusqu'au 4 mars pour déposer leur dossier, et nous ne pouvons qu'encourager les vacataires à s'inscrire cette année. Afin que ceux-ci aient toutes les chances de leur côté, nous avons demandé que la formation de préparation au recrutement sans concours soit renforcée. Les oraux devraient se dérouler la première quinzaine de mai pour une affectation des lauréats au 1er juin 2011.**

Quant à l'extension aux monuments de Province de ce plan de résorption de la précarité, tel que le Ministère s'y était engagé à l'issue du mouvement de grève de décembre 2009, nous n'avons eu aucune réponse.

Enfin, le responsable du Service des Ressources Humaines du Ministère nous a indiqué qu'un concours externe sera ouvert en 2011, le nombre de postes à pourvoir n'étant pas encore déterminé. Ce concours devrait se dérouler à l'automne, pour une affectation des lauréats début 2012.

Dans tous les cas, la CGT restera extrêmement attentive à la poursuite du plan de résorption de la précarité au CMN, comme sur l'ensemble du Ministère de la Culture dans le cadre des négociations actuellement en cours avec la Fonction publique.

Nous vous donnons d'ors et déjà rendez-vous dès le 25 mars pour un compte rendu de l'observatoire Ministériel de la précarité qui se sera tenu la veille.

Paris le 11 février 2011